

Paris le,

**- 5 AVR. 2019**

Mesdames et Messieurs les Députés,

En réponse à votre courrier du 7 mars dernier dans lequel vous me faites part de vos réflexions concernant le développement de certaines énergies renouvelables prévu par le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) actuellement en consultation, je voudrais vous dire en premier lieu que je partage largement votre analyse sur le caractère stratégique du développement des énergies renouvelables pour notre pays, en particulier lorsqu'elles se substituent aux énergies fossiles et contribuent ainsi à la lutte contre le changement climatique et à l'indépendance énergétique de la France.

Le Gouvernement a ainsi déployé depuis 18 mois une politique très favorable aux énergies renouvelables. L'effort est sans commune mesure avec ce qui a été mis en œuvre dans le passé, quelles que soient les majorités concernées.

Le projet de PPE que nous avons présenté vient confirmer l'engagement de la France dans le développement des énergies renouvelables : il trace sur les dix prochaines années le chemin concret qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour 2030. Cet engagement constitue un formidable plan d'investissement dans notre système énergétique : ce sont ainsi au moins une trentaine de milliards d'euros de dépenses nouvelles qui seront engagées pour les énergies renouvelables. C'est également un gage de confiance du Gouvernement dans ces filières industrielles, bien que l'acceptabilité locale de ces projets pose parfois des difficultés dans certains territoires.

Certes l'immense défi de la réduction de notre déficit public, alors que nous consacrons déjà plus de 5 milliards d'euros annuels au soutien des projets déjà installés, exige que nous donnions la priorité aux filières matures et compétitives, telles l'éolien terrestre, le solaire au sol et la chaleur renouvelable.

Néanmoins au-delà de ces filières matures, le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie consacre un effort majeur en faveur des deux filières émergentes que sont les énergies marines et le gaz renouvelable.

Je crois à l'intérêt stratégique pour le pays de développer les énergies marines. Cette évidence nous est dictée par la géographie du pays, qui dispose d'un formidable atout maritime.

.../...

Au croisement de notre politique maritime et de la transition énergétique, les énergies marines renouvelables présentent un potentiel de développement important pour les régions littorales et les zones portuaires, auxquelles vous connaissez mon profond attachement. Mais j'ai constaté, dès mon arrivée, les difficultés majeures générées par les décisions des précédents gouvernements concernant les appels d'offres éoliens en mer initiés en 2011 et 2013. Lancés trop tôt, avec des procédures inadaptées et pour des volumes trop importants, ces projets étaient très largement retardés du fait des défauts de leur conception même, alors qu'ils obéraient par ailleurs de manière très substantielle le financement de la transition énergétique.

Six ans après, les contentieux se poursuivaient et aucune décision d'investissement n'avait été prise. Comment tolérer plus longtemps cette situation quand d'autres pays s'étaient largement emparés du sujet et avaient, eux, réussi à produire de l'électricité alors que nous en étions restés à des projets ?

C'est pour cela que j'ai engagé une réforme profonde de la procédure d'appel d'offres pour les énergies marines, et que j'ai souhaité par ailleurs renégocier les projets déjà attribués. Comme vous l'avez constaté, le Gouvernement a confirmé les six projets, ainsi que l'ensemble de la filière industrielle associée, malgré leur coût très significatif : après la renégociation que j'ai menée, ce sont encore près d'1,3 Md€ de dépenses publiques annuelles que nous consacrerons à ces projets, pendant une vingtaine d'année.

Cette renégociation réussie permet aussi de nous projeter dans le développement de nouveaux projets compétitifs, approvisionnés depuis une base industrielle française : après le projet au large de Dunkerque qui sera attribué dans les prochains mois, un nouveau projet sera développé en Manche en vue d'une attribution en 2020. La PPE fixe le principe d'un volume de 500 MW annuels au-delà de 2025, que nous pourrions réexaminer si la baisse des coûts est plus importante que prévue et permet effectivement, à l'horizon 2030, des projets sans subvention.

S'agissant de l'éolien flottant, nous engagerons d'ici 2023 les premiers projets commerciaux. Il importe toutefois de tirer le retour d'expérience des quatre projets de fermes pilotes, sur lesquels aucune décision d'investissement n'a encore été prise, et de planifier des volumes limités de manière à poursuivre le dérisquage de cette technologie sans grever de manière durable les finances publiques. L'accélération du développement de l'éolien flottant pourrait intervenir dans la seconde période de la PPE en vue de mises en service à partir de 2030.

La méthanisation constitue l'autre filière émergente en faveur de laquelle le Gouvernement est pleinement engagé. C'est une chance pour notre agriculture, c'est un atout pour nos territoires.

.../...

Parfaitement cohérente avec la priorité que nous donnons à la réduction des consommations d'énergie fossile, cette filière permet le développement d'une valeur ajoutée locale sur nos territoires, au bénéfice du monde agricole et dans une logique d'économie circulaire. La PPE prévoit ainsi une multiplication par près de dix des volumes de biogaz injectés entre 2018 et 2023. Après cette première phase, l'accélération du développement de la filière devra s'accompagner d'une baisse des coûts pour contenir les dépenses de soutien aux énergies renouvelables.

L'action de nos prédécesseurs a montré que l'affichage d'objectifs ambitieux ne fait pas tout, en particulier sur ces deux filières émergentes de l'éolien offshore et de la méthanisation. Nos efforts doivent porter avant tout sur les difficultés concrètes rencontrées par ces projets, pour permettre leur décollage et, dans un second temps, la baisse des coûts. Le Gouvernement est pleinement mobilisé en ce sens, pour assurer un développement durable et compétitif des énergies renouvelables en France.

Une large consultation est engagée sur le projet de PPE auprès de l'ensemble des acteurs concernés. A l'issue de ces échanges, le Gouvernement tiendra compte des avis exprimés et apportera des améliorations au projet.

Je vous prie de croire, Mesdames et Monsieur les Députés, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Edouard PHILIPPE